



Cachan, le 6 mai 2020

A l'attention des parents dont les enfants sont accueillis dans les écoles publiques

Depuis le 16 mars, date de début du confinement, nous vivons au quotidien une situation exceptionnelle, pour laquelle je souhaite vous exprimer tout mon soutien, en espérant vous trouver, vous et vos proches, en bonne santé.

Avec cette crise sanitaire si particulière que nous subissons, l'école de votre enfant est fermée depuis maintenant sept semaines, à l'exception de l'accueil de quelques enfants dont les parents exercent une profession médicale ou en lien avec le maintien de l'ordre (policiers, pompiers).

Je sais combien c'est un sujet de préoccupation majeure pour vous. Il interroge tant la sécurité sanitaire de votre/vos enfants et de vous-mêmes, que la nécessité pour certaines et certains d'entre vous de pouvoir reprendre votre travail et, d'une certaine manière, une vie un peu plus « normale ». Je le sais et je le comprends. Ces deux exigences ne sont pas inconciliables, si tant est que les conditions sanitaires soient préalablement réunies. C'est, dans cette période si mouvante et si complexe, ma responsabilité de Maire que de veiller d'abord à la santé de nos enfants.

Dès les annonces gouvernementales, en perspective d'un déconfinement fixé au 11 mai, les services municipaux ont engagé un travail depuis plusieurs semaines, malgré les très fortes incertitudes qui subsistent au regard de l'évolution du seuil épidémique de notre département, sur les différentes hypothèses de reprise progressive des activités municipales, et notamment en ce qui vous concerne, à la réouverture partielle des écoles.

Suivant les annonces du directeur général de la santé, la situation sanitaire du département du Val-de-Marne est malheureusement identifiée en zone rouge depuis le 30 avril. Nous nous sommes logiquement interrogés sur une réouverture des établissements le 11 mai, que l'avis du conseil scientifique, préconisant un report de l'ouverture des écoles à septembre, avait déjà posé.

Comme les fédérations de parents d'élèves, les directions d'écoles, les syndicats d'enseignants et d'agents des collectivités, j'ai relayé ces interrogations et ces inquiétudes au regard des délais très courts de mise en œuvre, de la complexité du protocole sanitaire et des conditions matérielles particulièrement difficiles à mettre en place qu'il exige. Je les ai relayées auprès du Préfet et de la DASEN qui nous ont réunis pour la première fois lundi 4 mai. Je les

ai relayées par voie de presse dans une tribune co-signée par 325 maires franciliens qui demandent de repousser la date de réouverture, et par voie de courrier au Premier ministre. J'ai interrogé la pertinence de réouvrir les écoles alors que nous sommes en zone rouge, soulevé la responsabilité juridique et morale que fait peser cette décision sur les maires et la communauté enseignante, pointé le besoin de tester les agents comme les enfants qui rentreraient à l'école, et questionné la capacité pratique à organiser tout simplement cette réouverture des écoles. A ce jour, ces interrogations et ces inquiétudes sont demeurées sans réponse et nous manquons toujours de beaucoup d'éléments de la part du rectorat.

Néanmoins, avant de prendre toute décision, j'ai souhaité au préalable consulter les différents acteurs de la communauté éducative de notre ville. Parce qu'ils ont chacun une vision de la situation et notamment des difficultés que vous pouvez aujourd'hui rencontrer, comme parents. Et parce qu'il n'y a pas de solution possible qui ne soit collectivement partagée et comprise. Une réunion de concertation s'est donc tenue hier après-midi, 5 mai, avec les personnels de direction des écoles maternelles et élémentaires, et les représentants des organisations des parents d'élèves de chaque groupe scolaire de Cachan, en présence de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription. Tous ont partagé les interrogations énumérées plus haut et leur inquiétude de devoir rouvrir les écoles dans ces conditions.

Il a été collectivement admis que le protocole sanitaire, transmis le 3 mai, pose des exigences qui ne peuvent toutes à ce jour être respectées : désinfecter les locaux sans la présence des enfants plusieurs fois par jour ; faire respecter la distanciation sociale à des enfants qui ne devraient pas s'approcher les uns des autres à moins d'1 mètre, 8 heures par jour, avec 4m2 par enfant en classe ; ou encore l'interdiction d'utiliser des jeux ou la prise de repas en collectif. Ces dispositions supposent de repenser totalement le fonctionnement de l'école et nous obligera dans tous les cas à n'accueillir que très peu d'enfants, dans des conditions d'animation et de sociabilité qui pour les enfants eux-mêmes ne seront absolument pas celles qu'ils ont pu connaître jusqu'alors. Ce protocole apparaît notamment particulièrement inadapté aux écoles maternelles, avec l'application de gestes barrière pour des enfants de 3 à 6 ans, contraires à tout ce qu'ils sont, et à ce qu'on leur apprend jusque-là en termes de collectif et de partage.

A ce préalable s'ajoute évidemment le questionnement sur les effectifs et la disponibilité des enseignants et des agents municipaux, qui peuvent eux aussi dans ce contexte se trouver aujourd'hui en difficulté personnelle, de santé ou de garde d'enfants.

Et puis nous avons collectivement partagé notre crainte que cette réouverture ferait peser sur la capacité de maintenir un enseignement équivalent pour tous les enfants en présentiel comme en distanciel. Au-delà des préoccupations premières, sanitaires et organisationnelles, la continuité éducative pour chacun de nos enfants est un enjeu primordial partagé par tous. Bien que nécessairement dégradé, l'accompagnement des enseignants en distanciel, avec le soutien des parents d'élèves, semble aujourd'hui bien se dérouler compte tenu de la situation. La réouverture des écoles demain ne devra pas conduire à fragiliser cette situation d'égalité, avec une éducation qui serait en quelque sorte à deux vitesses, entre les quelques enfants accueillis à l'école et les nombreux qui resteront à la maison. A trois vitesses même, si l'on considère la situation préoccupante d'enfants et de familles qui sont d'ores et déjà en difficulté aujourd'hui pour assurer cette continuité éducative et pour lesquels nous travaillons à des solutions d'accompagnement spécifiques.

**Au regard de cette analyse partagée et de la situation sanitaire, j'ai donc estimé qu'une réouverture des écoles le 11 mai n'était pas possible et qu'il fallait surseoir à celle-ci jusqu'au 25 mai au moins, tant que les conditions indispensables sur le plan sanitaire, matériel et humain ne seront pas réunies.**

Durant cette période, les enfants des personnels soignants et des forces de sécurité continueront d'être accueillis comme c'est le cas depuis le début de la période de confinement. Les agents communaux continueront de préparer les écoles à pouvoir être, le cas échéant, prêtes à une réouverture qui sera nécessairement partielle.

Il importera aussi de poursuivre et conforter la continuité pédagogique établie grâce aux enseignements distanciels. Nous interpellons de nouveau le rectorat pour obtenir des éléments précis sur les conditions de reprise, la disponibilité des enseignants, le nombre de familles souhaitant remettre leurs enfants à l'école, et les critères d'accueil de ceux-ci dans les établissements, étant entendu, que ceux-ci devraient prendre en compte prioritairement les enfants en difficulté.

Dès la semaine prochaine, je réunirai de nouveau les acteurs de la communauté éducative pour penser, en lien avec l'inspection académique, les conditions d'une reprise, construire et évaluer différentes hypothèses au regard évidemment des évolutions de l'épidémie et des annonces gouvernementales qui interviendront, notamment dans la perspective annoncée d'une nouvelle étape le 2 juin. Nous reviendrons prochainement vers vous afin de vous en communiquer les éléments.

Je mesure les conséquences de cette décision pour vous et vos familles. Je sais qu'elle va probablement complexifier la situation professionnelle de certaines et certains d'entre vous, quand bien même les mesures de chômage partiel et d'autorisation d'absence ont été maintenues au moins jusqu'au 1er juin. Je sais aussi qu'elle prolonge de fait une situation familiale difficile, pour laquelle selon les problématiques que vous rencontrées, les services municipaux et d'autres acteurs de la ville ont mis en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement. Je le mesure et vous redis toute ma solidarité dans cette période exceptionnelle. Ma principale préoccupation, cependant, reste et restera la sécurité sanitaire des enfants et des parents, des agents communaux et des enseignants. Leur santé, leur sécurité, la vôtre, n'ont pas de prix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Prenez soin de vous et de vos proches.



**Hélène de Comarmond**  
Maire de Cachan